

Axes stratégiques	Orientations	Actions
Axe 1 : Adapter l'habitat aux besoins de tous	a) Diversifier l'habitat pour faciliter les parcours résidentiels et l'accès au logement	Action 1 : Accompagner la production dans le parc locatif social
		Action 2 : Encourager la primo-accession pour l'accueil et le maintien de ménages salariés
		Action 3 : Diversifier les produits et les typologies de logements
	b) Développer une offre de logements adaptés aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap	Action 4 : Soutenir et favoriser le maintien à domicile
		Action 5 : Favoriser le développement d'habitat innovant
	c) Elargir et diversifier l'offre de structures d'accueil des publics spécifiques	Action 6 : Améliorer l'accueil des publics en grande difficulté
		Action 7 : Mettre en œuvre le schéma départemental d'accueil des gens du voyage
Axe 2 : Valoriser le parc existant et améliorer le cadre de vie des habitants	d) Contribuer à la qualité des logements dans le parc privé	Action 8 : Lutter contre l'habitat indigne
		Action 9 : Réduire la vacance
	e) Poursuivre la réhabilitation du parc locatif social, notamment minier	Action 10 : Accompagner les bailleurs dans la mise en œuvre de leur programme pluri-annuel d'investissement
		Action 11 : Favoriser l'appropriation par les locataires des logements réhabilités
	f) Initier une démarche de valorisation patrimoniale, architecturale, paysagère et urbaine	Action 12 : Rechercher la qualité architecturale et patrimoniale
		Action 13 : Rechercher la qualité paysagère et urbaine autour du logement
	g) Lutter contre la précarité énergétique	Action 14 : Lutter contre la précarité énergétique dans le parc privé
		Action 15 : Lutter contre la précarité énergétique dans le parc locatif social
Axe 3 : Contribuer à un développement territorial cohérent	h) Se doter d'une stratégie foncière territoriale	Action 16 : Etablir un état des lieux du foncier
		Action 17 : Définir et accompagner les secteurs à enjeux
		Action 18 : Favoriser la constitution de réserves foncières
	i) Définir les objectifs de construction et contribuer à une répartition équilibrée de la production	Action 19 : Réaliser les objectifs globaux de production de logements en neuf et en acquis-amélioré
		Action 20 : Répartir la production de logements locatifs sociaux sur le territoire
		Action 21 : Contribuer à la réalisation des objectifs de peuplement dans le cadre de la conférence intercommunale du logement
Axe 4 : Animer la politique communautaire de l'Habitat	j) Construire une stratégie partagée de l'Habitat	Action 22 : Mettre en place un suivi partagé
		Action 23 : Renforcer la communication autour de l'Habitat
		Action 24 : Dynamiser le partenariat autour du pôle Habitat
	k) Structurer l'ingénierie communautaire	Action 25 : Piloter le suivi du PLH communautaire
		Action 26 : Optimiser la compétence Habitat en développant les synergies internes